

ANNEXE 1 - REGLEMENT SPORTIF 2020

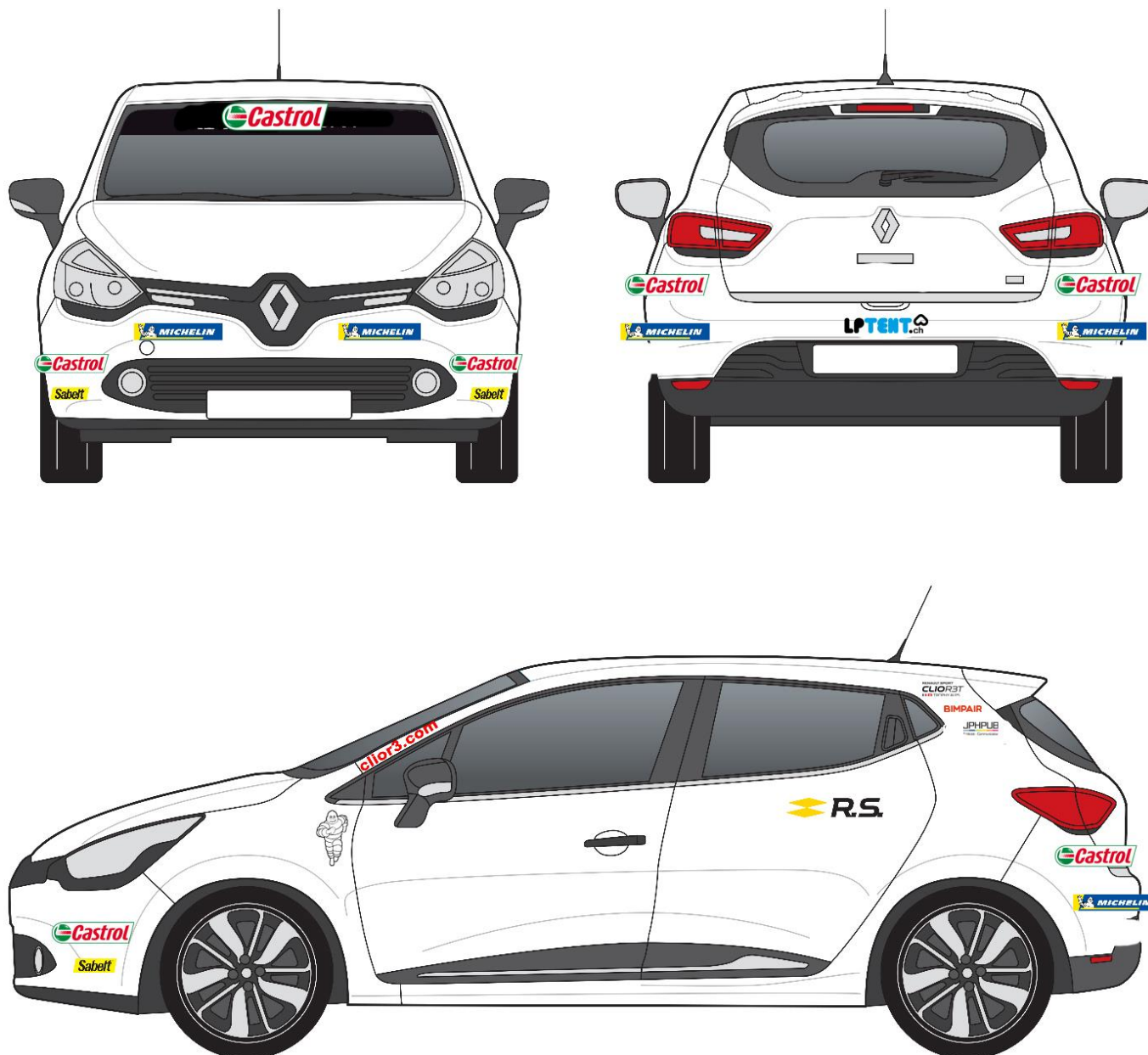
12.3 – Identification des voitures – Plan d'application de la publicité obligatoire

A apposer sur le véhicule :

Michelin – R.S. – Casrol – Sabelt – Bibendum – clior3.com – LPTent.ch – Clio R3T Alps Trophy – JPH Pub.

ATTENTION :

- Les emplacements sont à respecter scrupuleusement.
- Aucune bande pare-brise supplémentaire à celle imposée dans le plan de déco ci-dessous n'est autorisée.



* La bande pare-brise est réservée aux partenaires du Clio R3T Alps Trophy et peut être différente selon les manches du calendrier. Elle est remise par le promoteur lors de chaque épreuve.